



JOËL BRUNEAU

Député du Calvados

Ma lettre d'information

N°5 - Mai 2025

Pourquoi je n'ai pas voté la proposition de loi fin de vie sur l'aide à mourir

Depuis que vous m'avez élu député il y a bientôt un an, ce texte est sans aucun doute celui qui a fait le plus appel à mes convictions les plus personnelles, tant elle touche à la conception profonde que chacun se fait de la société que nous voulons bâtir ensemble.

J'ai bien conscience qu'en m'opposant à cette loi sur l'aide à mourir, j'ai pu décevoir certains d'entre vous, d'autant plus que si l'on en croit les sondages, les Français y seraient très majoritairement favorables.

Fondamentalement, je crois que ce que nous voulons tous, c'est d'abord un droit à ne pas terminer notre vie dans la souffrance, ce que permettent dans l'immense majorité des cas les progrès conjoints du traitement de la douleur et la meilleure formation des soignants.

Si je suis le premier à revendiquer un droit à ne pas souffrir, pourquoi ne suis je pas favorable au droit à mourir ?

J'ai été marqué par les témoignages des soignants qui œuvrent quotidiennement auprès des malades en fin de vie, en unité hospitalière ou en équipe mobile en soins palliatifs, y compris à domicile. Toutes ces personnes dont on ne saluera jamais assez le dévouement m'ont dit à quel point la demande de mort régulièrement exprimée par un patient s'effaçait presque toujours face au traitement de la douleur tant physique que psychologique, face à la bienveillance et l'attention de chaque instant.

C'est dire si l'autre proposition de loi concernant les soins palliatifs prend tout son sens. L'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité pour leur renforcement et leur systématisation sur l'ensemble du territoire. Elle devra concrétiser cette bonne intention dans le prochain budget de la Sécurité Sociale, dans un contexte budgétaire très alarmant, ce qui obligera peut être à faire des choix.

La seconde raison majeure qui m'a conduit à ne pas voter en faveur de ce droit à mourir vient des enseignements tirés de l'expérience de pays qui le pratiquent depuis plusieurs années. Le cas du Québec m'a particulièrement interpellé. Aujourd'hui, l'euthanasie ou le suicide assisté y représentent près d'un décès sur 10 avec une surreprésentation des personnes les moins favorisées économiquement et les plus isolées socialement. En clair, de manière non avouée, faute d'accompagner les plus fragiles et les plus démunis, on les conduit à écourter leur existence.

Certes, les défenseurs du texte sur l'aide à mourir ont inscrit dans la loi des critères encadrant ce droit, je les crois sincères. Pour autant, je ne crois pas qu'ils puissent résister à une interprétation extensive dans certains cas, en particulier quand l'entourage du patient même conscient mais forcément affaibli ne sera pas bienveillant, ce qui malheureusement peut arriver. J'ajoute que ces critères, comme cela a été le cas dans d'autres pays, risquent à terme d'être élargis par le législateur lui même, ne serait ce que sous la pression de certains de mes collègues qui revendiquent d'ores et déjà d'ouvrir ce droit à mourir aux mineurs ou aux malades ayant donné une directive anticipée même s'ils ne sont plus en capacité de la renouveler.

J'ajouterai un dernier point très personnel et je comprendrais qu'il ne soit pas partagé. Pour moi, il n'y a aucune indignité à être diminué, à avoir perdu ses facultés et être dépendant en fin de vie. C'est même le lot de chaque être vivant avant sa fin.

Ce qui serait indigne pour moi c'est que la société, à commencer par l'entourage proche quand il y en a un, ne soit pas capable d'accompagner avec humanité l'un de ses membres jusqu'au bout.

A handwritten signature in blue ink, reading "Paul Brunelle". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.

Politique familiale : un enjeu important

Lors du débat sur le défi démographique et les enjeux en matière de politique familiale, j'ai tenu à la fois à rappeler certains faits élémentaires qui doivent structurer notre réflexion à ce sujet et proposé ce qui, à mon sens, devrait constituer **les deux piliers d'une politique familiale efficace**.

La première chose à rappeler est que notre pays est connaît une phase de vieillissement. Entre 1975 et aujourd'hui, **le nombre de retraités a été multiplié par 3 alors que celui des actifs ne l'a été que par 1,28**.

Cette donnée, combinée avec une baisse continue de la natalité, qui s'est accélérée ces 10 derniers années aura, quoi qu'il arrive, un **impact fort sur les dépenses de l'État**, des retraites bien sûr, mais aussi de l'assurance maladie.

En 2024, pour la première fois depuis la Seconde guerre mondiale, le nombre des naissances était équivalent à celui des décès. A long terme, cela accentuera la chute du nombre d'actifs et donc de cotisants par rapport au nombre de retraités.

Pourtant, ce faible nombre de naissance ne correspond pas à la réalité de ce que voudraient les Français. Nous pouvons en effet constater qu'il y a **un décalage de plus en plus important entre le désir d'enfant, supérieur à 2,2 et le nombre d'enfants en moyenne qui est de 1,7**.

C'est pourquoi j'ai proposé de revoir notre politique familiale en profondeur avec **2 piliers** :

- **Mieux accompagner le désir d'enfant**
- **Rétablir une équité de revenus entre les couples qui ont des enfants et ceux qui n'en n'ont pas**

Retrouvez l'intégralité de mon intervention en cliquant sur [ce lien](#).



Ancienne maison d'arrêt de Caen : le ministre confirme sa fermeture définitive

Mardi 1er avril, j'ai interrogé le Gouvernement sur le devenir de l'ancienne maison d'arrêt de Caen, libérée en décembre 2023.

Un appel à idées avait alors été lancé, mais le réel besoin de places de prisons et la mise en suspens de l'appel à idées laissait planer le doute sur une possible reprise en main de la maison d'arrêt pour y réinstaller des détenus.

Lors de mon intervention, j'ai tenu à rappeler l'engagement du territoire de Caen la mer dans le projet de reconstruction de la maison d'arrêt ainsi que les enjeux, tant en matière de préservation de la mémoire des fusillés du 6 juin que de renouvellement urbain du secteur.

Le Gouvernement m'a alors confirmé la fermeture définitive de la maison d'arrêt et a annoncé la prononciation de son inutilité, ce qui permettra sa remise à France Domaine, comme le souhaite la Ville de Caen. Il a également confirmé que le travail de conversion du site se fera en respectant les enjeux locaux de mémoire et de renouvellement urbain. Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette annonce qui permettra à la Ville de Caen de poursuivre son travail sur le secteur.

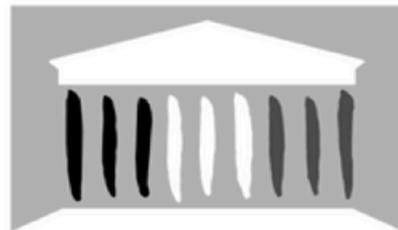


Une loi déposée pour favoriser l'accompagnement par les entreprises d'un achat immobilier pour les salariés

Face à un marché de l'immobilier bloqué et parfois difficile d'accès, dans des zones tendues, pour des salariés d'entreprises, nous devons explorer diverses solutions.

C'est pour tenter de répondre, en partie, à cette problématique que j'ai déposé une Proposition de loi visant à favoriser l'accession à la propriété des salariés en permettant à leurs entreprises de participer à cet achat en prenant en charge les intérêts du crédit immobilier. Cette prise en charge sera considérée comme un avantage en nature.

En plus de contribuer à l'accession à la propriété des salariés, cette loi pourrait également permettre à certaines entreprises de recruter plus facilement en proposant à cette option à leurs salariés.



N° 1228

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1^{er} avril 2025.

PROPOSITION DE LOI

visant à favoriser l'accession à la propriété des salariés en alignant les charges sociales et fiscales payées par l'entreprise au titre de l'avantage en nature que constitue la prise en charge par l'employeur des intérêts du crédit immobilier contracté par ses salariés sur le dispositif de l'épargne salariale,

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par
M. Joël BRUNEAU,
député.

Éducation - Audition de la ministre Élisabeth Borne



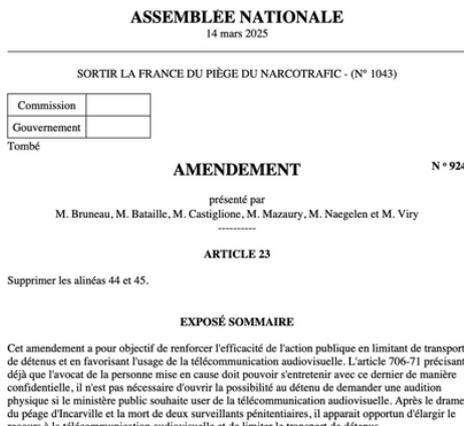
Alors que l'éducation représente, logiquement, le premier poste de dépense du budget de l'État, mais n'arrive plus à maintenir un niveau satisfaisant, j'ai souhaité interroger la ministre Élisabeth Borne lors de son audition au sein de notre commission.

J'ai notamment **interpellé la ministre sur la difficulté de diriger le ministère depuis Paris** et la nécessité de déconcentrer davantage l'action de l'État dans ce domaine en s'appuyant sur les collectivités locales.

J'ai aussi souhaité interroger la ministre afin de savoir si nous étions capables de déterminer **l'impact de la baisse du nombre d'heure d'enseignement suite au passage à la semaine de 4 jours.**

[Cliquez ici](#) pour retrouver mon intervention.

Il faut limiter les déplacements de détenus



Lors de l'examen de loi Proposition de loi visant à sortie la France du piège du narcotrafic, j'ai **déposé un amendement visant à limiter le plus possible les déplacements de détenus en favorisant l'usage de la visioconférence.**

Une telle disposition **aurait pu éviter la mort des deux surveillants pénitentiaires lors de l'attaque du péage d'Incarville pour libérer Mohamed Amra.**

Je ne peux que me réjouir que l'esprit de mon amendement ait été repris par le Gouvernement dans le sien. En plus d'une mesure visant à limiter les déplacements de détenus et donc les risques encourus par les surveillants pénitentiaires, cela permettra également à toute la chaîne judiciaire de gagner en efficacité.

Proposition de loi sur l'extension de la prescription



Le 28 janvier dernier, j'ai **voté pour la Proposition de loi visant à renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.**

Adoptée par l'Assemblée, celle-ci renforcera très concrètement nos moyens de lutter contre les violences physiques, sexuelles et psychologiques.

Elle crée notamment un nouveau délit dit de "contrôle coercitif", Institue de nouvelles circonstances aggravantes et augmente le délais de prescription pour les victimes majeurs de viols avec le principe de la "prescription glissante".

[Cliquez ici](#) pour retrouver les grands axes de cette proposition de loi.

En circonscription

Rencontre avec les élèves de CM2 de la Pigacière



Être député, c'est aussi prendre le temps d'aller à la rencontre de nos futurs citoyens pour leur expliquer le fonctionnement de notre démocratie et le rôle des élus.

Je suis très heureux d'avoir pu passer ce moment en compagnie des CM2 de l'école Pigacière avant leur voyage à l'Assemblée Nationale.

Il faut **saluer l'excellente initiative de l'équipe enseignante** qui, comme dans des nombreuses écoles, se mobilise pour permettre d'acquérir les savoirs fondamentaux mais aussi de faire leurs premiers pas dans leurs futures vies de citoyens.

La Police municipale de Caen fête ses 40 ans



Le 22 avril dernier, aux côtés d'Aristide Olivier, maire de Caen, nous avons célébrer le quarantième anniversaire de la Police municipale de Caen.

Initiée par Jean-Marie Girault elle a acquis au fil des années un niveau de professionnalisme important qui est aujourd'hui largement reconnu par tous les acteurs locaux de la sécurité.

Cette réussite ne peut que nous inciter à **militer pour reconnaître pleinement le rôle des Polices municipales en France** en leur permettant, par la loi, d'agir encore plus efficacement au service des Français, tout en préservant ce qui fait sa force : la proximité et la réactivité.

En visite à la Ferme de l'Odon à Tourville-sur-Odon



Si une partie du dynamisme de notre territoire est porté par la zone urbaine, il ne faut pas oublier sur un riche tissu économique rural et agricole, comme en témoigne la Ferme de l'Odon.

Je suis très heureux d'avoir pu une nouvelle fois rendre visite à cette très **belle entreprise qui poursuit son développement en travaillant avec des agriculteurs locaux et en fournissant tout autant la grande distribution locale que des salles de concert, des commerçants ou encore des restaurateurs.**

Inauguration du château : le lancement du Millénaire de Caen

Le 20 mars et les jours suivants, des milliers de Caennais mais également d'habitants des communes alentour se sont réunis pour profiter du spectacle exceptionnel proposé par la Ville à l'occasion de l'inauguration du Château de Caen et du lancement des festivités du Millénaire de notre ville.

Je suis très heureux d'avoir travaillé, avec les services de la Ville et les nombreux partenaires, depuis 2020 pour offrir aux Caennais une année de fête et de fierté et permettre à notre ville et tout le territoire de profiter d'une mise en lumière et d'une attractivité qui lui bénéficiera sur le long terme.

Plus qu'un événement, le Millénaire est un investissement pour l'avenir de notre territoire.



Inauguration du château : le lancement du Millénaire de Caen



Le service civique est un beau moyen pour nos jeunes de gagner en confiance et d'acquérir des compétences nécessaires à leur insertion sur le marché du travail tout en rendant de nombreux services à la collectivité.

J'ai été très heureux de **partager un long moment d'échange avec les jeunes services civiques de l'association Unis-Cité**. Aide aux seniors dans les maisons de retraite, promotion de nos cinémas d'art et essai, soutien aux associations... les secteurs d'activités sont nombreux mais permettent tous aux jeunes engagés d'apprendre à travailler en équipe et à maîtriser la conduite de projet.

ME RENCONTRER

Mes permanences

Thue et Mue - Sans rendez-vous

Le 1er samedi de chaque mois de 9h à 11h.

Adresse : Mairie de Bretteville l'Orgueilleuse, 10 place des canadiens, 14740 Thue et Mue

Tilly-sur-Seulles - Sans rendez-vous

Le 2e samedi de chaque mois de 9h à 11h.

Adresse : Hôtel de Ville, 5 place Général de Gaulle, 14250 Tilly-sur-Seulles

Caen - Sur rendez-vous

Adresse : Permanence parlementaire, 10, avenue de l'Hippodrome, 14000 Caen

ME CONTACTER

Permanence parlementaire

10, avenue de l'Hippodrome - 14000 CAEN

Contacts

Téléphone : 02 31 71 03 29

Mail : joel.bruneau@assemblee-nationale.fr

Assemblée nationale

126, rue de l'Université - 75355 PARIS

Vous connaissez quelqu'un qui souhaite recevoir la Newsletter ?

Transmettez lui le lien pour s'abonner : <https://joelbruneau.fr/ma-newsletter//>

